



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Hassan Rahali, *Président du Conseil* ;
Amet Gjanaj, *Bourgmestre* ;
Dirk De Block, Josiane Dostie, Abdelkarim Haouari, Saliha Raiss, Mohammed El Bouzidi,
Mohammed Kalandar, Oumar Diallo, *Échevin(e)s* ;
Ahmed El Khannouss, Olivier Mahy, Maria Gloria Garcia-Fernandez, Hind Addi, Yassine Akki,
Khalil Boufraquech, Didier Fabien Willy Milis, Rachid Ben Salah, Taoufik Hamzaoui, Didier-
Charles Van Merris, Harmony Deknudt, Rachid Mahdaoui, Ibrahima Bah, Mohamed Arabi, Wafa
Chelh, Hilde Sagon, Mohamed El Hamouti, Ali Syed, Maria Vindevoghel, Khalid El Jaidi El
Qazouy, Mohamad Chehade, Nouhéb Belghith, Matteo Kopriva, Valérie Loseke Nembalemba,
Asma Boutaarourt, Cloë Machuelle, Marie De Leener, Pascale Barret, *Conseillers communaux* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Catherine Moureaux, *Bourgmestre* ;
Jamel Azaoum, Hassan Ouassari, Hamza Zibouh, Michaël Vossaert, Mohamed Adahchour, Hakim
Aissati, Nouhaila El Akrouch, *Conseillers communaux*.

Séance du 17.12.25

#Objet : Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2026. #

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;
Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 260 ;
Vu sa délibération du 20 novembre 2024, arrêtant le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2025 ;
Considérant que l'objectif poursuivi par la présente taxe est de procurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener, ainsi que d'assurer son équilibre financier ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique :

Il sera perçu pour l'exercice 2026, au profit de la commune TROIS MILLE HUIT CENT NONANTE (3890) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Expédition de la présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

37 votants : 37 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

Le Président du Conseil,
(s) Hassan Rahali

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 21 décembre 2025

Secrétaire f.f.,

Marijke Aelbrecht



Le Bourgmestre f.f.,

Amet Gjanaj